

Appel à contribution (HISTARC n°16 - Varia)

Le seizième numéro de la *Revue Gabonaise d'Histoire et Archéologie* est prévu pour fin **juillet 2026**. Comme pour les précédentes parutions, il s'agit d'un hors-thème qui a vocation à mobiliser les travaux de différents champs en histoire et en archéologie. Les propositions soumises doivent être originales et ne pas être proposées simultanément à d'autres ouvrages ou revues.

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [145 mots maximum], Mots clés [7 mots maximum] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [145 mots au plus], Mots clés [7 mots au plus] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Frais d'instruction et d'insertion

Les frais d'instruction de l'article sont de **20 000 FCFA (30€50) payables immédiatement au moment de l'envoi de l'article**. À l'issue de l'instruction, si l'article est retenu, **l'auteur paie les frais d'insertion qui s'élèvent à 30 000 FCFA (46€)**.

Les frais d'instruction et d'insertion s'élèvent à **50 000 f (76€22)** au total. Le paiement des frais d'insertion donne droit à un tiré à part. Si un auteur achète un exemplaire, les frais d'envoi sont à sa charge. Les frais de gravure des clichés, des schémas et l'expédition des tirés à part (pour ceux qui voudraient les avoir par la poste) sont à la charge des auteurs.

Calendrier

- 17 février 2026 :** publication de l'appel
- 15 mai 2026 :** fin de réception des articles
- 26 juin 2026 :** transmission des évaluations aux auteurs
- 05 juillet 2026 :** retour des textes définitifs à la revue
- 31 juillet 2026 :** publication de la revue et envoi des TAP

L'article doit être envoyé à l'adresse e-mail d'HISTARC :

histarc.irshgabon@gmail.com

Une copie de l'article doit également être envoyée aux adresses suivantes :

- martialmatoumba@gmail.com
- edgardndong@yahoo.fr
- jhettsila@gmail.com

Les frais d'instruction et d'insertion doivent être envoyés :

Par Western Union

Nom : **IPEMBOUSSO MBADINGA**
 Prénom : **Euloge Gabin**
 Ville : **Libreville**
 Pays : **Gabon**
 Tél. : (+241) 77 69 47 03

Par Money Gram

Nom : **NDOGO**
 Prénom : **Winnie Alida**
 Ville : **Libreville**
 Pays : **Gabon**
 Tél. : (+241) 66 34 23 16

Les textes soumis doivent respecter les règles de la revue (cf. recommandations aux auteurs).

Recommandations aux auteurs

HISTARC n'accepte que des articles inédits et originaux en français ou en anglais. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

Le manuscrit est remis à deux rapporteurs au moins, choisis en fonction de leur compétence dans la discipline. Le secrétariat de rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le Comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai — d'autant plus long que l'article sera parvenu plus tôt au secrétariat de HISTARC —, pour remettre la version définitive de son texte.

Les auteurs sont invités à respecter les délais qui leur seront communiqués alors, sous peine de voir la publication de leurs travaux repoussée au numéro suivant.

1. Structure de l'article

L'article à envoyer à HISTARC doit obligatoirement contenir :

- Titre de l'article
- Nom(s) et prénom(s) de l'auteur, sa fonction, son grade, son institution d'attache, ses champs de spécialité/intérêt, son adresse électronique, son numéro de téléphone.
- Résumé en français (145 mots maximum)
- Mots clés (7 mots maximum en français) ;
- Abstract (résumé en anglais de 145 mots maximum) ;
- Keywords (7 mots clés maximum en anglais) ;
- Le texte principal dont la structure varie en fonction de la nature de l'article :

L'article de contribution théorique et fondamentale doit comporter l'Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), le développement articulé, la Conclusion et la Bibliographie.

L'article de recherche de terrain doit contenir l'Introduction, la Méthodologie, les Résultats, la Discussion et/ou la Conclusion, la Bibliographie.

2. Longueur de l'article

Quelle que soit la nature de l'article, sa longueur maximale, incluant aussi bien le texte principal que les résumés, les notes et la documentation, doit être comprise **entre 5000 et 8000 mots**.

3. Formats d'enregistrement et d'envoi

Tous les articles doivent nous parvenir obligatoirement en version numérique, éventuellement imprimée en plus.

3.1. Texte numérique (Word et PDF)

3.1.1. Types de fichiers

La version numérique de l'article doit être obligatoirement enregistrée sous deux types de fichiers : Word et PDF. Seuls ces fichiers (sauf mention spéciale) devront être envoyés en pièces-jointes par mail à HISTARC.

3.1.2. Traitement de texte

La saisie de l'article doit être effectuée avec traitement de texte Word, obligatoirement en **police Garamond de taille 12, interligne simple (1)**.

La mise en forme (changement de corps, de caractères, normalisation des titres, etc.) est réalisée par l'imprimeur. Les césures manuelles, le soulignement, le retrait d'alinéa ou de tabulation pour les paragraphes sont proscrits. Une ligne sera sautée pour différencier les paragraphes.

Pour la ponctuation, les normes sont les suivantes : un espace après (.) et (,) ; un espace avant et après (;), (:), (?), et (!). Les signes mathématiques (+, —, etc.) sont précédés et suivis d'un espace. L'utilisation des guillemets français (« ») doit être privilégiée. Les guillemets anglais (“ ”) ne doivent apparaître qu'à l'intérieur de citations déjà entre guillemets.

Les chiffres incorporés dans le texte doivent être écrits en toutes lettres jusqu'au nombre cent.

Au-delà, ils le seront sous forme de chiffres arabes (101, 102, 103...)

Les siècles doivent être indiqués en chiffres romains (I, II, III, IV, X, XX). Les appels de note doivent se situer avant la ponctuation.

3.2. Le texte imprimé

Le texte comporte une marge de 2,5 cm sur les quatre bords. L'auteur peut faire apparaître directement les enrichissements typographiques ou avoir recours aux codes suivants : 1 trait : italiques 2 traits : capitales (majuscules) 1 trait ondulé : caractères gras. Le texte sera paginé.

4. Pagination

Le document est paginé de la page de titre aux références bibliographiques. Cette pagination sera continue sans bis, ter, etc.

5. Références bibliographiques

S'assurer que toutes les références bibliographiques indiquées dans le texte, et seulement celles-ci s'y trouvent. Elles doivent être présentées selon les normes suivantes :

5.1. Bibliographie

– Pour un ouvrage :

MATOUMBA Martial, 2013, *Paléolithique au Gabon. Les technologies lithiques dans la région de la Nyanga (sud-ouest)*, Paris, L'Harmattan.

– Pour un article de périodique :

NFOULE MBA Fabrice, 2016, « Les déconcentrations administratives ou l'illusion d'une émancipation des colonies françaises d'Afrique (1953-1957) », *Revue Ivoirienne d'Histoire*, n° 28, p. 67- 79.

– Pour un article dans un ouvrage :

MEYHONG Stéphane, 2017, « Qu'en est-il de l'électrification de l'Afrique-Occidentale française (AOF) durant les deux plans quadriennaux ? », in NFOULE MBA Fabrice (dir.), *L'action publique en Afrique subsaharienne sous le regard des sciences humaines*, Saint-Denis, Connaissances et Savoirs, p. 101-140.

– Pour une thèse :

DOUTSONA Judith, 2011, *Les femmes dans la fonction publique au Gabon ; études des trajectoires professionnelles des femmes fonctionnaires, 1930-1980*, thèse d'histoire de l'Afrique, Paris, Université Paris-7 Denis-Didérot.

– Pour un article de colloque :

BAZILE Frédéric, 1989, « L'industrie lithique du site de plein air de Fontgrasse (Vers-Pont-Du- Gard). Sa place au sein du Magdalénien méditerranéen », *Le Magdalénien en Europe. Actes du Colloque La structuration du Magdalénien, Mayence, 1987*, Études et Recherches archéologiques de l'université de Liège, 38, p. 361-377.

– Pour un site Web http://labarcgabon.com/gabon_paleo.html (consulté le 5 mars 2016).

5.2. Sources

– Pour les sources écrites :

Nom de la structure conservant le document (Centre d'archives), fonds, carton ou dossier, titre du document, année (exemple : GGAEF — 4 (1) D39 : Rapport annuel d'ensemble de la colonie du Gabon, en 1939.

– Pour les sources orales :

Nom(s) et prénom(s) de l'informateur, numéro d'ordre, date et lieu de l'entretien, sa qualité et sa profession, son âge et/ou sa date de naissance.

6. Références et notes

6.1. Appel de référence

Dans le texte, l'appel à la référence bibliographique se fait suivant la méthode du premier élément et de la date, entre parenthèses. En d'autres termes, les références des ouvrages et des articles doivent être placées à l'intérieur du texte en indiquant, entre parenthèses, le nom de l'auteur précédé de l'abréviation de son prénom, l'année et/ou la (les) page(s) consulté(es).

Exemple : (L. Manokou, 2012, p. 43-45).

Si plusieurs références existent la même année pour un auteur, faire suivre la date de a, b, etc., tant dans l'appel que dans la bibliographie : (L. Manokou, 2012 a).

À partir de trois auteurs, faire suivre le premier auteur de et *al.* : (M. Matoumba et *al.*, 2006). Quand il est fait appel à plusieurs références distinctes, on séparera les différentes références par un point- virgule : (H. Breuil, 1951, 1954 ; D. Peyrony, 1949).

6.2. Références aux sources

Les références aux sources (orales ou imprimées) doivent être indiquées en note de bas de page selon une numérotation continue.

6.3. Notes de bas de page

Les explications ou autres développements explicitant le texte doivent être placés en notes de bas de page correspondante (sous la forme : 1, 2, 3, etc.). Ces notes infra-paginales doivent être exceptionnelles et aussi brèves que possible.

6.4. Citations

Le texte peut comporter des citations. Celles-ci doivent être mises en évidence à partir de lignes ; retrait gauche et droite en interligne simple, en italique et entre guillemets.

– Les **citations courtes** (1, 2 ou 3 lignes) doivent être entre guillemets français à l'intérieur des paragraphes en police 12, interligne simple.

– **Les citations longues** (4 lignes et plus) doivent être sans guillemets et hors texte, avec un retrait de 1 cm à gauche et interligne simple.

– **Les Crochets** : Mettre entre crochets [] les lettres ou les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant la coupure d'un passage [...].

7. Les documents non textuels

7.1. Illustrations

L'ensemble des illustrations, y compris les photographies, doit impérativement accompagner la première expédition de l'article. En plus de chaque original, l'auteur fournira une copie aux dimensions souhaitées pour la publication : pleine page, demi-page, sur une colonne, etc. Au dos seront portés le

nom du ou des auteurs, le numéro de la figure, l'indication du haut de l'illustration. La justification maximale est de 120 mm de largeur sur 200 mm de hauteur pour une illustration pleine page. Les textes portés sur les illustrations seront en Garamond.

7.2. Dessins originaux

Ils seront soit tracés à l'encre de Chine, soit issus de traitement informatique imprimé dans de bonnes conditions. Dans ce dernier cas, on évitera les trames dessinées. Pour les objets lithiques, les croquis dits « schémas diacritiques » gagneront à être accompagnés des dessins traités en hachures valorisantes qui, eux, montrent la morphologie technique.

7.3. Documents photographiques

Les documents doivent être parfaitement nets, contrastés et être fournis sous forme de fichier numérique ; enregistrés pour « PC » (Photoshop ©/niveau de gris 300 ppi ou bitmap 600 ppi/Tiff/taille de publication dans Illustrator © ou tout autre logiciel de dessin vectoriel/EPS/textes vectorisés).

7.4. Tableaux

La revue n'assure pas la composition des tableaux. Ils devront être remis sous forme de fichiers Acrobat © PDF (print/niveau de gris/taille de publication/300dpi) ou Illustrator © (EPS/niveau de gris/taille de publication/300dpi), respectant la justification et la mise en pages de la revue. Privilégier les fontes Garamond.

7.5. Échelles

Aussi souvent que possible, la représentation grandeur nature sera recherchée. Lorsque la réduction s'impose, l'auteur aura soin de prévoir une échelle de réduction constante pour une même catégorie de vestiges. Pour chaque carte ou plan, l'auteur donnera une échelle graphique, ainsi que la direction du Nord. Pour les objets dessinés ou photographiés, une échelle, si possible constante, accompagnera chaque pièce ou ensemble de pièces.

7.6. Titres des illustrations, photos et tableaux

Toutes les illustrations, toutes les photos et tous les tableaux doivent avoir des titres. Ces titres sont obligatoirement placés en dessous des illustrations, des photos ou des tableaux.

7.7. Légendes

L'auteur accordera un soin particulier à la qualité des légendes. Les illustrations, les photos, les tableaux et leurs légendes constituent souvent le premier contact du lecteur avec l'article. Les légendes doivent être placées en dessous des titres.

7.8. Appels des illustrations, photos et tableaux

Dans le texte, l'auteur doit obligatoirement indiquer l'appel aux illustrations, photos ou tableaux. Cet appel doit être en chiffres arabes : (fig. 1), (tabl. 2), (pl. 3 - fig. 4), etc.

Toutes les propositions d'articles sont vérifiées aux logiciels anti-plagiat avant d'être soumises aux évaluateurs.

Site internet de HISTARC : <https://histarc.net>

La *Revue Gabonaise d'Histoire et Archéologie* est indexée dans les bases de données suivantes :



Les versions numériques des numéros précédents sont accessibles en ligne sur :



Les versions imprimées (livres papier) des numéros précédents sont disponibles sur :



La Revue gabonaise d'Histoire et Archéologie (HISTARC) ne bénéficie d'aucun financement public depuis sa création en 2011. Pour paraître, elle s'appuie sur les contributions des membres des laboratoires auxquels elle est liée (ODHAIP, LABARC, LARECDYR, GREG, LARHIPSA) et sur celles des auteurs qui y publient.